

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret N°139/PR du 16 Mars 1966, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au Président de la République, au Président de la Cour Suprême, aux Membres du Gouvernement, aux Membres des cabinets présidentiel et ministériels, au Secrétaire Général et au Secrétaire Général-Adjoint du Gouvernement ;
VU les nécessités de service ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Emile OLOGOUDOU est nommé Conseiller Technique au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères.

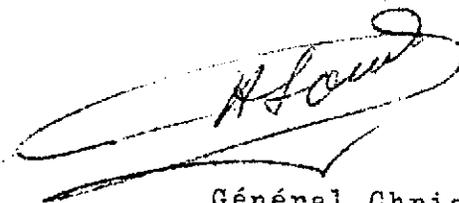
Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 AVRIL 1966

par le Président de la République
le Ministre des Affaires Etrangères,

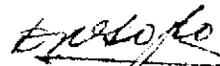


Emile-Derlin ZINSOU



Général Christophe SOGLO

le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,



Nicéphore SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MAE 4 - MFAE 4 -
DGF-DB-CF-DC-Solde 10 -
Intéressé 1 - DI 1 - IAA 2
SGG 4 - Gde.Chanc. 1 -
Trésor 4 - JORD 1.